

Madame, Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Président,

Madame, Monsieur le conseiller municipal,

L'AMF étant agréée par le Ministère de la Cohésion des Territoires, propose depuis peu des formations payantes finançables par le DIF élu.

Ces formations d'une journée se distinguent des réunions d'information par un développement plus approfondi des sujets et une pédagogie adaptée.

Les réunions d'information, dont la durée n'excèdera pas 3h00 sont gratuites et ouvertes au plus grand nombre.

Les formations, d'une durée d'une journée, sont payantes et sont limitées pour la plupart à 15 participants.

Dès lors que vous envisagez d'assister à une formation, vous devrez **IMPERATIVEMENT** remplir le bulletin d'inscription en **précisant le mode de financement** (DIFE, Collectivité ou Personnel).

- **Pour les financements par le DIFE**, il faudra remplir le questionnaire spécifique DIFE et envoyer le tout avec votre pièce d'identité à l'AMF qui se charge de formaliser le dossier et de vous le retourner pour signature.
- **Pour le financement par la collectivité**, une convention est établie entre l'AMF et la collectivité.

Tarif des formations :

Pour les non-adhérents ou prise en charge DIF : **300€**

Pour les adhérents avec prise en charge par la collectivité : **150€**

- Vous trouverez ci-après la liste des formations proposées par l'AMF 83 pour l'année 2022 et les fiches détaillées de ces formations en pièce jointe

Date	Type	Thème	Date limite pour le financement par le DIFE
Mardi 27 septembre 2022	Formation limitée à 10 participants	Prise de parole en public Code DIF Elu : ELU0405	7 septembre 2022
Lundi 10 octobre 2022	Formation limitée à 15 participants	Prévention des risques et gestion de crise Code DIF Elu : ELU0602	14 septembre 2022